

## **Association *International Shintaido Project* (ISP)**

Chez Mr M. Plantec  
12 rue de la Pierre Levée  
75011 Paris

### **Procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'association *International Shintaido Project* (ISP), association Loi de 1901.**

Le 3 février 2018 à 22h00, les fondateurs de l'association International Shintaido Project se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive.

Sont présents :

Mr Jean-Louis de Gandt, 10 Allée Mouille Fêtu, 78400 Chatou, France  
Mr Soichiro Iida, 59 Shimogamo-tadekura cho, Sakyo-ku, Kyoto, Japon  
Mr Lee Ordeman, 812 Jefferson St. NW, Apt. 211, Washington, DC 20011, USA  
Mr Pierre Paraque, 15 rue professeur Paul Sisley, 69003 Lyon, France  
Mr Pierre Quettier, 286 chemin des crêtes, 64110, Saint-Faust, France

Monsieur Jean-Louis de Gandt est nommé président de séance ;  
Monsieur Pierre Quettier est nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du projet d'association
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts
- Désignation des membres du Conseil d'administration et du bureau initiaux
- Détermination du montant initial des cotisations
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Après débat entre les membres sur chacun de ces points, le président de séance met aux voix les délibérations suivantes :

1<sup>ère</sup> délibération : L'Assemblée Générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> délibération : L'Assemblée Générale désigne en tant que premiers membres du Conseil d'Administration :

Mr Jean-Louis de Gandt, 10 Allée Mouille Fêtu, 78400 Chatou, France  
Mr Soichiro Iida, 59 Shimogamo-tadekura cho, Sakyo-ku, Kyoto, Japon  
Mr Lee Ordeman, 812 Jefferson St. NW, Apt. 211, Washington, DC 20011, USA  
Mr Pierre Paraque, 15 rue professeur Paul Sisley, 69003 Lyon, France  
Mr Pierre Quettier, 286 chemin des crêtes, 64110, Saint-Faust, France  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration désigne

Mr Jean-Louis de Gandt comme Président de l'association  
Mr Pierre Paraque comme Trésorier de l'association  
Mr Lee Ordeman comme Secrétaire de l'association.

3<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale fixe à 50€ la cotisation annuelle des membres.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis de Gandt aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la Préfecture et publication au Journal Officiel), ainsi que l'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, signé par le Président de séance et le secrétaire de séance.

A Paris, le 3 février 2018,

Jean-Louis de Gandt, Président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. de Gandt', with a horizontal line underneath.

Pierre Quettier, Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Quettier', with a horizontal line underneath.